

Projet pédagogique IFAS CFA Fondation ALIA

« Former des professionnels compétents,
responsables et engagés au service de la
personne accompagnée ».

Sommaire :

Table des matières

PREAMBULE.....	3
CHAPITRE 1 : L'IFAS-CFA ALIA : UNE FORMATION ANCREE DANS SON TERRITOIRE.....	4
LISTING EMPLOYEURS	6
CHAPITRE 2 – LES ENJEUX DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE AUJOURD'HUI.....	6
CHAPITRE 3 : NOTRE IDENTITE PEDAGOGIQUE.....	8
CHAPITRE 4 : LA FORMATION PAR ALTERNANCE IFAS CFA : UNE PEDAGOGIE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	11
CHAPITRE 5 : GOUVERNANCE, QUALITE ET AMELIORATION CONTINUE.....	25
Textes de référence formation aide-soignant.....	31

PREAMBULE

Former un aide-soignant aujourd'hui, c'est préparer un professionnel capable d'exercer dans un système de santé en constante évolution, au service de personnes aux besoins toujours plus complexes. Les évolutions démographiques, l'augmentation des maladies chroniques, le développement des technologies en santé, le vieillissement de la population ainsi que les transformations des organisations sanitaires et médico-sociales conduisent à faire évoluer les compétences attendues des professionnels.

Dans ce contexte, l'Institut de Formation d'Aides-Soignants – Centre de Formation d'Apprentis (IFAS-CFA) de la Fondation ALIA affirme son ambition : former des professionnels compétents, responsables, capables d'agir avec discernement, de coopérer avec les différents acteurs du parcours de soins et d'adapter leurs pratiques aux besoins des personnes accompagnées.

Le présent projet pédagogique constitue le document de référence de la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant, conformément à l'arrêté du 10 juin 2021. Il présente les principes qui fondent notre action, les modalités d'organisation de la formation, l'accompagnement des apprenants ainsi que les moyens mis en œuvre pour favoriser l'acquisition progressive des compétences professionnelles.

Le projet pédagogique est un document évolutif. Il fait l'objet d'une évaluation et d'une actualisation régulières afin d'intégrer les évolutions réglementaires, les besoins des apprenants et les attentes des partenaires professionnels. Il est consultable sur le site internet de la Fondation ALIA.

CHAPITRE 1 : L'IFAS-CFA ALIA : UNE FORMATION ANCREE DANS SON TERRITOIRE

1.1 La Fondation ALIA : une institution au service de l'intérêt général

Reconnue d'utilité publique, la Fondation ALIA est un acteur majeur des secteurs sanitaire, médico-social et social en Savoie et Haute-Savoie. Depuis plus d'un siècle, elle accompagne les personnes les plus fragiles en développant des activités de prévention, de soins, d'accompagnement et de formation, dans une logique d'intérêt général et de service à la population.

Au travers de ses établissements et services, la Fondation intervient dans des domaines complémentaires tels que la médecine, la gériatrie, les soins médicaux et de réadaptation, les soins palliatifs, le handicap, la protection de l'enfance, la cancérologie ainsi que la formation des professionnels de santé. Cette diversité favorise une approche globale des parcours de vie et des parcours de soins, fondée sur la coopération entre les acteurs du territoire.

Le projet stratégique de la Fondation, porté par son ADN « **Vivre ensemble et prendre soin de chaque instant (de vie)** », traduit une volonté forte : proposer un accompagnement de qualité, respectueux de la personne, de ses choix et de ses droits, tout en répondant aux besoins évolutifs des territoires.

1.2 Un institut au cœur des besoins du territoire

L'IFAS-CFA de la Fondation ALIA est implanté à Bonneville, au cœur de la Vallée de l'Arve. Sa création en 2020 répond à un besoin identifié de formation des aides-soignants sur le territoire, dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, l'évolution des besoins de santé et les difficultés de recrutement des professionnels du soin.

L'institut contribue au développement de l'offre de formation locale et participe à la professionnalisation des futurs aides-soignants en lien étroit avec les établissements sanitaires, médico-sociaux et les structures partenaires. Il s'inscrit pleinement dans la dynamique territoriale de coopération portée par la Fondation ALIA et par les acteurs de santé de Haute-Savoie.

1.3 Une formation professionnalisante fondée sur l'alternance

L'IFAS-CFA est autorisé à former 25 apprenants par promotion au diplôme d'État d'aide-soignant. La formation est proposée en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, selon un parcours de 18 mois articulant enseignements théoriques, périodes de formation clinique et expérience en entreprise.

Cette organisation permet aux apprenants de construire progressivement leurs compétences en confrontant les apports théoriques aux réalités du terrain. L'alternance constitue un véritable levier de professionnalisation : elle favorise l'acquisition des savoirs, le développement du raisonnement clinique, l'intégration des valeurs professionnelles et la construction de l'identité d'aide-soignant.

1.4 Un institut à taille humaine

L'IFAS-CFA privilégie un accompagnement personnalisé fondé sur la proximité, la disponibilité de l'équipe pédagogique et la qualité de la relation avec les apprenants.

Chaque élève bénéficie d'un suivi individualisé tout au long de son parcours afin de favoriser sa réussite, son autonomie et son insertion professionnelle. Cette proximité permet de prendre en compte les besoins de chacun, d'accompagner les difficultés rencontrées et de valoriser les progrès réalisés.

L'équipe pédagogique travaille en étroite collaboration avec les employeurs (maîtres d'apprentissage), les tuteurs de stage afin d'assurer une continuité pédagogique entre les différents lieux de formation.

1.5 Un établissement engagé dans une démarche qualité

L'IFAS-CFA inscrit son fonctionnement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Celle-ci s'appuie sur l'écoute des apprenants, l'analyse des pratiques pédagogiques, les retours des partenaires professionnels, le suivi des indicateurs de formation ainsi que sur les exigences de la certification Qualiopi.

Cette dynamique permet d'adapter en permanence les dispositifs pédagogiques aux évolutions réglementaires, aux besoins des employeurs et aux attentes des futurs professionnels.

Au-delà de la préparation au diplôme d'État, l'ambition de l'IFAS-CFA est de former des professionnels compétents, responsables, engagés et capables d'exercer avec discernement dans un environnement sanitaire et médico-social en constante évolution.

1.6 Un territoire, une responsabilité

L'ancrage territorial de la Fondation ALIA, la diversité de ses établissements et la richesse de ses partenariats offrent aux apprenants un environnement d'apprentissage particulièrement favorable. Cette proximité avec les professionnels permet de renforcer les liens entre la formation et les réalités de terrain, de favoriser l'insertion professionnelle et de répondre, de manière concrète, aux besoins en compétences des employeurs du territoire.

Former aujourd'hui les aides-soignants de demain, c'est également contribuer à la qualité, à la continuité et à l'accessibilité des soins au bénéfice de l'ensemble de la population.

LISTING EMPLOYEURS

EHPAD Les cyclamens (Fondation Alia) Magland
EHPAD Les Praz de l'Arve (Fondation Alia) Sallanches
EHPAD Maurice Perrier (Fondation Alia) Le Chatelard
EHPAD Paul Idier (Fondation Alia) Veyrier du lac
EHPAD Les Airelles HPMB Sallanches
EHPAD Clos casai Marignier
EHPAD La rose des vents Marnaz (CHAL)
EHPAD Peterschmitt Bonneville
Clinique du Noiret Cluses
Martel de Janville Bonneville
C.A clinique pierre de soleil EMEIS Vétraz-Monthoux
CLINIQUE DES VALLEES Inicéa Ville la Grand
MAS Notre dame de philem Sallanches
EAM L'arbre de vie Machilly
SPAD de Vougy
EAM Monnetier Mornex
Clinique les 2 lys Thiez
Parcours S Ambilly
SSIAD du Giffre Viuz-en-Sallaz

CHAPITRE 2 – LES ENJEUX DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE AUJOURD'HUI

2.1 Un système de santé en profonde mutation

Le système de santé connaît depuis plusieurs années des transformations majeures qui modifient durablement les pratiques professionnelles et les attentes à l'égard des soignants. Le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, le développement des prises en charge ambulatoires et à domicile, les progrès scientifiques et technologiques, ainsi que l'évolution des organisations de soins, conduisent les professionnels à adapter en permanence leurs compétences.

Parallèlement, les établissements sanitaires et médico-sociaux sont confrontés à des enjeux d'attractivité et de fidélisation des professionnels, dans un contexte de tensions de recrutement. Ces évolutions nécessitent de former des aides-soignants capables d'exercer avec compétence et adaptabilité au sein d'équipes pluriprofessionnelles.

2.2 Des besoins de santé qui évoluent

Les personnes accompagnées présentent des situations de plus en plus complexes, associant fréquemment polypathologies, perte d'autonomie, maladies chroniques, troubles cognitifs ou situations de vulnérabilité sociale.

L'aide-soignant intervient aujourd'hui auprès de publics d'âges et de parcours variés, dans des secteurs d'activité diversifiés : établissements de santé, structures médico-sociales, soins à domicile, structures de réadaptation ou d'accompagnement du handicap.

Ces évolutions renforcent la nécessité de développer des compétences techniques, relationnelles, organisationnelles et éthiques, indispensables à une prise en soins globale, personnalisée et coordonnée.

2.3 Un métier qui se transforme

La réingénierie de la formation aide-soignante de 2021 a réaffirmé la place essentielle de l'aide-soignant au sein des équipes de soins.

Professionnel de proximité, l'aide-soignant participe, en collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, à l'accompagnement de la personne dans les activités de la vie quotidienne et à la réalisation de soins visant à préserver ou restaurer son autonomie, son confort, sa sécurité et son bien-être.

Au-delà de la réalisation des soins, il est aujourd'hui attendu des aides-soignants qu'ils développent leur capacité d'observation, d'analyse des situations, de communication, de coopération interprofessionnelle et d'adaptation aux évolutions des pratiques.

2.4 Former des professionnels capables de s'adapter

Face à ces enjeux, la formation ne peut se limiter à la transmission de connaissances ou de gestes techniques. Elle doit permettre aux apprenants de construire progressivement les compétences nécessaires pour comprendre les situations rencontrées, exercer un raisonnement professionnel adapté et mobiliser leurs ressources dans des contextes variés.

L'IFAS-CFA de la Fondation ALIA fait ainsi le choix d'une pédagogie centrée sur le développement des compétences, l'alternance intégrative, la réflexivité et l'accompagnement individualisé. L'apprenant est considéré comme un acteur de sa formation, amené à questionner ses pratiques, à développer son autonomie et à construire progressivement son identité professionnelle.

Cette ambition répond à une double exigence : accompagner la réussite de chaque apprenant et contribuer à former des professionnels en capacité de répondre aux besoins actuels et futurs de la population ainsi qu'aux attentes des employeurs du territoire.

CHAPITRE 3 : NOTRE IDENTITE PEDAGOGIQUE

3.1 Les valeurs de la Fondation ALIA : un socle pour la formation

L'IFAS-CFA de la Fondation ALIA inscrit son action dans les valeurs portées par la Fondation. Elles constituent le fondement du projet pédagogique et guident l'ensemble des pratiques de formation et d'accompagnement des apprenants.

L'humanisme

La personne accompagnée est au centre de toute démarche de soins. Le respect de la dignité, de l'intimité, des choix et des droits de chacun constitue un principe fondamental. La formation vise à développer une posture professionnelle fondée sur la bientraitance, l'écoute et le respect de l'autonomie.

La réactivité et l'adaptation

Les évolutions du système de santé nécessitent des professionnels capables de s'adapter aux situations de soins et aux organisations. La formation développe la capacité d'analyse, d'ajustement et de réponse aux besoins des personnes accompagnées.

La complémentarité et la coopération

La prise en soins repose sur un travail d'équipe pluriprofessionnel. La formation favorise la coopération entre acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux ainsi que la compréhension des logiques de parcours de soins.

L'engagement social

La Fondation ALIA promeut la qualification et la professionnalisation des personnels. L'IFAS-CFA s'inscrit dans cette dynamique en formant des professionnels compétents, responsables et engagés au service de la qualité des soins.

L'ouverture et le partage des pratiques

La formation encourage l'analyse des pratiques professionnelles, le partage d'expérience et l'ouverture aux évolutions des métiers du soin.

La responsabilité

Les professionnels sont acteurs de la qualité des soins. La formation développe le sens des responsabilités, l'éthique professionnelle et la capacité à agir dans le respect du cadre réglementaire.

3.2 Notre ambition : former des professionnels compétents, responsables, réflexifs et engagés

L'IFAS-CFA de la Fondation ALIA a pour ambition de former des aides-soignants capables d'exercer dans des environnements de soins en constante évolution.

Au-delà de l'acquisition des compétences techniques, la formation vise à développer une identité professionnelle solide, fondée sur la réflexion, l'analyse des situations et la capacité à coopérer au sein des équipes.

Les professionnels formés sont ainsi amenés à :

- Réaliser des soins de la vie quotidienne et des soins aigus en collaboration avec l'infirmier ;
- Contribuer à la continuité des soins et à la qualité de la prise en charge ;
- Développer leur capacité d'observation et de raisonnement professionnel ;
- Participer à l'amélioration des pratiques ;
- S'adapter aux évolutions du système de santé et des besoins des personnes accompagnées.

Cette ambition repose sur une vision de la formation centrée sur la progression de l'apprenant et la construction progressive de son autonomie professionnelle.

3.3 Le profil professionnel attendu en fin de formation

À l'issue de la formation, le futur aide-soignant doit être en capacité de s'adapter à des situations de soins variées et d'exercer son activité dans un environnement sanitaire et médico-social en constante évolution.

Le professionnel formé développe une posture fondée sur la qualité des soins, l'éthique professionnelle et la coopération au sein des équipes.

Il est en capacité de :

- S'adapter aux situations de soins en mobilisant les compétences acquises tout au long de la formation ;
- Dispenser des soins de qualité dans le respect du cadre réglementaire, éthique et organisationnel ;
- Adopter une posture d'écoute, de respect et de bientraitance auprès des personnes accompagnées et de leurs proches ;
- Organiser son activité et contribuer à la continuité des soins en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle ;
- Assurer des transmissions fiables et participer à la traçabilité des informations ;
- S'inscrire dans une dynamique de travail en équipe et de coopération interprofessionnelle ;
- Développer une posture réflexive visant l'amélioration continue de ses pratiques.

Ce profil s'inscrit dans les valeurs portées par la Fondation ALIA et par l'IFAS-CFA, notamment l'humanisme, la responsabilité, la coopération et l'engagement professionnel.

3.4 Nos conceptions du soin et de la personne

La formation aide-soignante repose sur une conception du soin centrée sur la personne, son autonomie et son parcours de vie.

Prendre soin signifie porter une attention particulière à une personne dans une situation de santé singulière, en contribuant à son bien-être, sa sécurité et le maintien ou le développement de son autonomie. Comme le souligne Walter Hesbeen, « quand on prend soin de quelqu'un, on s'engage ».

La personne est considérée comme un être unique, porteur d'une histoire, de valeurs et de ressources propres, évoluant dans un environnement en interaction permanente avec son état de santé. Le respect de sa dignité et de ses choix constitue un fondement essentiel de l'accompagnement.

La santé est comprise comme un équilibre physique, psychique et social, susceptible d'évoluer en fonction des situations de vie et de l'environnement.

La maladie correspond à une rupture de cet équilibre, pouvant entraîner des souffrances et nécessitant un accompagnement adapté, sécurisé et individualisé.

Le soin s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement visant à maintenir ou restaurer la santé, préserver l'autonomie, accompagner les situations de vulnérabilité et soutenir la personne dans les différentes étapes de son parcours de vie, y compris en fin de vie.

3.5 Nos principes pédagogiques

La formation repose sur des principes pédagogiques qui guident l'ensemble des dispositifs mis en œuvre au sein de l'IFAS-CFA :

- Une pédagogie active favorisant l'engagement de l'apprenant ;
- Une approche par compétences centrée sur la progression professionnelle ;
- Une alternance intégrative entre IFAS, stages et employeur ;
- Une pédagogie réflexive fondée sur l'analyse des situations rencontrées ;
- Une individualisation des parcours et des accompagnements ;
- Un droit à l'erreur considéré comme levier d'apprentissage ;
- Une collaboration étroite avec les terrains professionnels et les maîtres d'apprentissage.

Ces principes visent à développer chez les apprenants leur autonomie, leur capacité d'adaptation et leur professionnalisation progressive.

CHAPITRE 4 : LA FORMATION PAR ALTERNANCE IFAS CFA : UNE PEDAGOGIE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

4.1 Une formation fondée sur l'alternance intégrative

L'IFAS-CFA de la Fondation ALIA propose une formation par la voie de l'apprentissage, inscrite dans le cadre du diplôme d'État d'aide-soignant (arrêté du 10 juin 2021). Elle répond aux besoins des établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire et favorise l'insertion professionnelle des futurs diplômés.

La formation repose sur le principe d'une alternance intégrative, dans laquelle les différentes expériences d'apprentissage sont pensées comme complémentaires et interdépendantes.

Les apprentissages réalisés à l'IFAS, en stage et chez l'employeur participent conjointement au développement des compétences professionnelles. Les situations vécues sur le terrain sont analysées en formation et les apports théoriques sont réinvestis dans la pratique.

4.1.2 Organisation IFAS / stage / employeur (logigramme)

Cette organisation repose sur une collaboration étroite entre l'équipe pédagogique, les maîtres d'apprentissage et les professionnels des terrains de stage. Elle garantit la cohérence du parcours et la sécurisation de l'apprentissage.

Formation aide-soignante en apprentissage - Arrêté du 10 juin 2021

IFAS (770h)

Apports théoriques

- Cours magistral
- Raisonnement clinique
- Classe inversée
- Analyse de pratique
- Simulation

Stages (770h)

3 stages de 5 semaines
et 1 stage de 7 semaines

- Mise en œuvre des compétences cliniques (portfolio)
- Apprentissage réflexif

entreprise (1540h)

12 périodes d'entreprise

- Construction de l'identité professionnelle
- Développement des responsabilités
- Autonomie et auto-régulation

Construction progressive des 11 compétences aide-soignante



Identité professionnelle d'aide-soignant



Diplôme d'état d'aide-soignant

4.1.3 Les terrains de stage et les ressources du territoire

La Fondation ALIA dispose de plusieurs établissements aux orientations de prises en charge variées, permettant de proposer un large éventail de terrains de stage en adéquation avec les exigences du référentiel de formation.

Ces structures constituent des lieux d'apprentissage à part entière, contribuant à la professionnalisation progressive des apprenants.

Dans le cadre de la formation par apprentissage, certains stages peuvent être réalisés au sein de l'établissement employeur, dans la mesure où celui-ci répond aux objectifs pédagogiques et aux compétences à acquérir.

L'ensemble des terrains de stage est sélectionné en cohérence avec les exigences réglementaires et les besoins de diversification des expériences professionnelles.

Lieux	Typologie	Responsables du stage
HOPITAL DE PROXIMITE MARTEL DE JANVILLE Fondation ALIA (Bonneville)	SMR (hospitalisation complète et de jour) ✓ Polyvalent ✓ Médecine physique et réadaptation MPR (ortho, neuro, traumato) ✓ Oncologie/hématologie MCO POLYVALENTE	Direction DSI Cadre de santé
ONCO/USP LES PRAZ DE L'ARVE Fondation ALIA Sallanches	MCO (hospitalisation complète et de jour) ✓ Oncologie ✓ USP et lits identifiés en soins palliatifs ✓ EMSP	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD/USLD/UHR Les Praz de l'Arve Gériatrie Fondation ALIA Sallanches	Gériatrie, long séjour, UHR, plateforme d'aide et d'accompagnement aux aidants	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD Les Cyclamens Magland	Gériatrie, UVP, SSAD	Direction DSI Cadre de santé
EAM à Saint Jorioz Fondation ALIA Annecy	Handicap (hébergement complet, de jour, répit vacances)	Direction DSI Cadre de santé

EHPAD Maurice PERRIER Fondation ALIA Le Chatelard 73	Gériatrie, SSIAD	Direction DSI Cadre de santé
Clinique Pierre de Soleil	SSR neuro et traumat	Direction DSI Cadre de santé
Association SPAD	Handicap Vougy Scionzier	Direction DSI Cadre de santé
EPSM	Handicap	Direction DSI Cadre de santé
EAM Leirens	Handicap	Direction DSI Cadre de santé
Clinique du Parassy	Handicap	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD KORIAN LES Myrtilles	Gériatrie	Direction DSI Cadre de santé
MAS Notre Dame de Philerme	Handicap	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD HELENE COUTTET HPMB	Gériatrie	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD Les Granges	Gériatrie	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD Peterschmitt	Gériatrie	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD La Rose des Vents	Gériatrie	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD Clos Casai	Gériatrie	Direction DSI Cadre de santé
EHPAS Andrevetan	Gériatrie	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD Les jardins du Mont Blanc	Gériatrie	Direction DSI Cadre de santé

Hôpital de SALLANCHES	MED B Infectiologie MED D Gériatrique MED B Cardiologie – gastrologie MED Polyvalente BLOC SSPI HAD Chirurgie	Direction DSI Cadre de santé
Hôpital de sallanches Site de Chamonix	SMR	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD HPMB Les Airelles	Gériatrie	Direction DSI Cadre de santé
CLINIQUE SANCELLEMOZ	SMR	Direction DSI Cadre de santé
Clinique des 2 lys	Sanitaire	Direction DSI Cadre de santé
Centre Hospitalier Alpes Lemman	Diabétologie Médecine infectieuse Chirurgie orthopédique Chirurgie viscérale	Direction DSI Cadre de santé

Légende :



Etablissement Fondation Alia



Hors Fondation Alia

4.2 Une formation construite selon une approche par compétences

4.2.1 Le métier d'aide-soignant : missions et cadre d'exercice

L'aide-soignant est un professionnel de santé qui intervient en collaboration avec l'infirmier dans le cadre de son rôle propre.

Il participe à la prise en soins des personnes dans les activités de la vie quotidienne et dans la réalisation de soins visant à préserver ou restaurer leur autonomie, leur bien-être et leur sécurité.

Trois missions structurent son activité :

- Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne et sociale ;
- Collaborer à la mise en œuvre du projet de soins personnalisé ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique partagé.

4.2.2 Une formation structurée autour des 11 compétences

La formation aide-soignante est organisée selon une logique de compétences définies par le référentiel de formation.

Les 11 compétences du diplôme d'État constituent le fil conducteur du parcours de formation. Elles sont mobilisées de manière progressive au travers :

- Des enseignements à l'IFAS ;
- Des situations de formation en stage ;
- Des expériences vécues chez l'employeur ;
- Des temps d'analyse de pratiques.

L'équipe pédagogique de l'IFAS-CFA de Bonneville a fait le choix de prendre appui sur la définition de J. TARDIF (2006, 2017) , « une compétence est un savoir-agir complexe qui s'appuie sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'un ensemble de ressources internes et externes dans une famille de situations ».

Cette organisation permet à l'apprenant de construire progressivement ses différents savoirs dans des situations professionnelles diversifiées.



image : D'après Henri Boudreault, Ph. D.© 2000-07 QUEBEC
Technigogie • Volume 1, numéro 1 • Mai 2007

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 147 heures	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
	Module 2 : 21 heures	Repérage et prévention des situations à risque
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 : 77 heures	Evaluation de l'état clinique d'une personne
	Module 4 : 182 heures	Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement
	Module 5 : 35 heures	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 : 70 heures	Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	Module 7 : 21 heures	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 : 35 heures	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, la qualité/gestion des risques	Module 9 : 35 heures	Traitement des informations
	Module 10 : 70 heures	Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques
Dispositif d'accompagnement des apprenants	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 35 heures (dans les 3 premiers mois de formation + jusqu'à 35 heures supplémentaires pour les cursus partiels)	
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants 7 heures (réparties tout au long de la formation)	
	Travaux Personnels Guidés (TPG) 35 heures (réparties au sein des différents modules)	

La formation au numérique en santé

Conformément à l'annexe VIII de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié, la formation au numérique en santé vise à préparer les futurs professionnels de santé aux évolutions liées à la transformation numérique du système de soins. Elle a pour objectif de permettre aux apprenants de comprendre les enjeux de la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'évolution de leurs pratiques professionnelles et d'accompagner les transformations du système de santé. Elle favorise également l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité, tout en contribuant à l'amélioration de la prise en charge des patients grâce à l'utilisation des outils numériques. Enfin, elle sensibilise aux bonnes pratiques en matière de protection des données de santé et de cybersécurité afin de garantir la sécurité des prises en charge.

Au sein de l'IFAS, cette formation est déployée de manière transversale et progressive tout au long du parcours de formation, en s'intégrant à l'ensemble des modules prévus par le référentiel de formation des aides-soignants du 10 juin 2021. Cette organisation permet aux apprenants de développer leurs compétences numériques en lien direct avec les situations professionnelles rencontrées dans chaque domaine de formation.

L'équipe pédagogique a fait le choix d'une modalité d'apprentissage mixte (blended learning), associant formation en autonomie et enseignements accompagnés. Ainsi, chaque élève réalise à son rythme les différents parcours proposés sur la plateforme « ANS Formation en Santé ». Cet apprentissage est complété par des temps d'enseignement, d'échanges et d'approfondissement animés par les formateurs de l'institut ainsi que par les informaticiens de la Fondation ALIA, permettant de contextualiser les apprentissages et de répondre aux questionnements des apprenants.

L'évaluation de cette formation repose sur deux modalités complémentaires : l'obtention de l'attestation de réussite délivrée à l'issue du parcours « ANS Formation en Santé » et la réalisation d'un questionnaire à choix multiples (QCM) en fin de formation, permettant de vérifier l'acquisition des connaissances et compétences attendues.

Référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des aides-soignants et auxiliaires de puériculture

 Référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des aides-soignants et auxiliaires de puériculture V1.1.2023			
N°	Compétences	Capacités	Heures
1.	Données de santé		5
1.1	Identifier un usager ou un professionnel de santé	- connaître les enjeux et critères liés à l'identitovigilance vis à vis d'un usager [Identité Nationale de Santé (INS), référentiels nationaux d'identité des personnes physiques]	2
1.2	Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation	- connaître le Règlement UE 2016/679 général de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) - connaître le régime du traitement de données à caractère personnel de santé - identifier les modalités de traitement de données à caractère personnel, données de santé et les sanctions encourues	1
1.3	Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales	- identifier les critères d'accès aux données des usagers : connaître le cadre réglementaire et la notion d'équipe de soins - connaître les responsabilités pénale et civile encourues - respecter le secret professionnel appliqué aux professions médicales et de santé, la protection du professionnel et de l'utilisateur et le secret médical partagé - respecter le droit des usagers et les obligations liées à l'information des patients : savoir être et savoir faire - utiliser les outils d'accès aux données de l'utilisateur [Identité Nationale de Santé (INS), Carte de Professionnel de Santé numérique (CPS), identifiant e-CPS, Carte de Professionnel en Formation (CPF), Pro santé Connect] - faire preuve d'éthique dans l'accès aux données de santé	2
2.	Cybersécurité en santé		4
2.1	Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail	- sécuriser le lieu d'accès physique (verrouillage des sessions) - configurer son poste de travail et son téléphone portable (gestion de l'antivirus et des mises à jour, chiffrement et sauvegarde des données, utilisation de logiciels conformes aux règles de sécurité et de confidentialité) - gérer des périphériques amovibles et l'utilisation nomade de son matériel - connaître les différents principes d'authentification, l'intérêt de l'authentification forte et à double facteurs et la gestion de mots de passe robustes - sécuriser sa messagerie et respecter les bonnes pratiques pour l'envoi et la réception de courriel et de messages - comprendre les enjeux de l'identification électronique appliquée au secteur de la santé - mettre en place les bonnes pratiques pour sécuriser son environnement	2
2.2	Se prémunir et réagir face aux incidents	- connaître les différents types d'action malveillantes - sécuriser sa navigation sur internet, savoir reconnaître les sites de confiance - savoir se prémunir contre les virus et actes malveillants - réagir en cas d'incident de cybersécurité en santé	2
3.	Communication en santé		5

3.1	Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information	- connaître le cadre réglementaire régissant les bonnes pratiques de communication avec l'ensemble des acteurs [Identité Nationale de Santé (INS), secret médical, codes de déontologie...] - maîtriser la notion de responsabilité professionnelle	2
3.2	Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'utilisateur, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations	- mettre en œuvre les bonnes pratiques de savoir être - respecter les principes éthiques - identifier une situation de précarité numérique ou un trouble lié au numérique - renseigner les étudiants ou stagiaires - renseigner l'utilisateur dans ses démarches	1
3.3	Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique	- connaître les enjeux liés à la e-réputation (référencement, diffamation, ...) - connaître les bonnes pratiques en cas de connexion à des plateformes - interagir en tant que professionnel de santé - gérer et supprimer une identité numérique	2
4. Outils numériques en santé			2
4.1	Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité	- savoir définir la e-santé - connaître les différentes catégories d'objets connectés et applications de santé [référentiel(s) de la Haute Autorité de Santé (HAS), catégorisation, marquage CE des dispositifs médicaux, ...] - identifier les outils numériques adaptés aux attentes et aux besoins de soins des usagers et les risques associés - utiliser et paramétrer les objets connectés et les applications de santé	1
4.2	Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés	- utiliser les services associés au Dossier Médical Partagé (DMP) et à Mon Espace Santé (MES) - connaître les différents dossiers partagés [dossier pharmaceutique (DP), le Dossier Patient Informatisé (DPI) et le Dossier Usager Informatisé (DUI), ...] - connaître l'importance de la traçabilité des informations transcrites	1
5. Télésanté			2
5.1	Maîtriser la réglementation de la télésanté	- connaître le cadre légal, réglementaire et conventionnel de la télésanté - connaître les rôles et distinguer les responsabilités des différents acteurs dans un parcours de soin (protection de la vie privée et respect du secret médical, ...) - énumérer les notions de téléconsultation, téléassistance, télésurveillance, téléexpertise et télésoin - identifier les risques inhérents à la pratique de la télésanté - identifier les enjeux éthiques et de déontologie de la télésanté	1
5.2	Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'utilisateur	- connaître les bonnes pratiques pour garantir la qualité et la sécurité des soins - comprendre et participer à un projet médical ou de soin de télésanté (conception, déploiement, évaluation) - connaître les outils de télésanté adaptés à sa pratique et selon les préférences des patients et des usagers - identifier les dispositifs d'accompagnement adaptés au patient et à ses aidants	1
Total des heures			18

4.2.3 Une progression construite en situation professionnelle

Le développement des compétences repose sur l'exposition régulière à des situations de travail réelles ou simulées.

L'apprenant est progressivement amené à :

- Comprendre les situations de soins ;
- Mobiliser ses connaissances en contexte ;
- Analyser ses actions ;
- Ajuster ses pratiques ;
- Développer son autonomie professionnelle.

Cette progression s'appuie sur une logique de professionnalisation continue, articulant apprentissages théoriques, pratiques et réflexifs.

4.3 Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

La formation aide-soignante vise à permettre à chaque apprenant de construire progressivement ses compétences professionnelles et son identité soignante dans une dynamique d'alternance entre l'IFAS, les terrains de stage et l'employeur.

Les objectifs de formation sont les suivants :

- Construire son parcours d'apprentissage et développer une stratégie d'acquisition des compétences ;
- S'approprier les concepts, les valeurs et les exigences du métier d'aide-soignant ;
- Développer une identité professionnelle fondée sur la réflexion, la responsabilité et la posture soignante ;
- Mobiliser ses savoirs en situation pour prendre en charge la personne accompagnée ;
- Analyser ses pratiques et développer une démarche d'auto-évaluation ;
- Progresser dans la prise de responsabilité et le travail en équipe pluriprofessionnelle.

L'alternance permet ainsi de :

- Acquérir des savoirs théoriques et des savoir-faire ;
- Développer des attitudes professionnelles adaptées (savoir-être) ;
- Mobiliser ses compétences en situation réelle ;
- Transférer ses acquis dans des contextes variés ;
- Progresser au contact des professionnels du terrain.

4.4 Une approche pédagogique centrée sur la progression

La formation repose sur une approche par compétences structurée autour d'une progression progressive de l'apprenant.

Cette progression s'appuie sur trois niveaux complémentaires :

- Comprendre : acquisition des connaissances nécessaires à la compréhension des situations de soins et des résultats attendus ;
- Agir : mobilisation des savoirs en situation professionnelle et développement de la capacité d'action ;
- Transférer : capacité à réutiliser ses acquis dans de nouvelles situations et à s'adapter à des contextes différents.

Cette logique favorise la construction d'un raisonnement professionnel et l'adaptation progressive aux réalités du métier.

4.5 Les principes pédagogiques et l'accompagnement des apprenants

L'IFAS-CFA de la Fondation ALIA met en œuvre une formation d'adultes en alternance, fondée sur la construction progressive de l'identité professionnelle.

Cette formation repose sur plusieurs principes pédagogiques :

- La progression de l'apprenant ;
- L'accompagnement individualisé ;
- L'interactivité des apprentissages ;
- La mise en situation professionnelle ;
- Le développement de l'autonomie et de la responsabilité.

Chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement personnalisé tout au long de la formation. Celui-ci vise à prendre en compte son rythme de progression, ses besoins et ses acquis.

Cet accompagnement repose sur :

- Un suivi pédagogique régulier ;
- Une coordination entre l'IFAS, les maîtres d'apprentissage et les terrains de stage ;
- Un travail conjoint sur les situations de formation ;
- L'analyse des compétences acquises et à développer.

L'objectif est de permettre à chaque apprenant de progresser de manière sécurisée vers la maîtrise des compétences du diplôme.

Les outils de suivi et d'accompagnement

L'accompagnement s'appuie sur différents outils :

- Le livret d'apprentissage, assurant le lien entre les différents lieux de formation ;
- Le portfolio de compétences ;
- Les bilans de stage et évaluations de compétences ;
- Les entretiens de suivi pédagogique ;
- Les échanges réguliers avec les maîtres d'apprentissage et les équipes terrain.

4.6 Les méthodes pédagogiques

L'IFAS-CFA de la Fondation ALIA met en œuvre une pédagogie active et diversifiée visant à favoriser l'engagement et la progression des apprenants.

Les méthodes utilisées comprennent notamment :

- Les cours magistraux et interactifs ;
- Les travaux dirigés - travaux de groupe – classe inversée
- Les études de situations cliniques – vignette – TCS (Test à concordance de scripts) – TCJ (test à concordance de jugement)
- La simulation en santé ; chambre des erreurs
- L'analyse de pratiques professionnelles avec la méthode GEASE
- L'utilisation d'outils numériques Wooclap – ANS formation en santé
- Les retours d'expérience issus des terrains professionnels.

Ces méthodes visent à développer le raisonnement professionnel, la capacité d'adaptation et la réflexion critique.

4.7 L'accompagnement des apprenants

L'accompagnement constitue un axe central du projet pédagogique.

Chaque apprenant bénéficie d'un suivi individualisé visant à sécuriser son parcours de formation et à favoriser sa réussite.

Cet accompagnement repose sur :

- Des temps de suivi pédagogique réguliers ;
- L'implication des maîtres d'apprentissage et des tuteurs de stage ;
- Une coordination entre l'IFAS et les employeurs ;
- Une attention particulière portée aux situations de difficulté ;
- Une logique de prévention des ruptures de parcours.

L'objectif est de permettre à chaque apprenant de développer ses compétences dans un cadre sécurisant et structurant.

4.8 L'évaluation des compétences

L'évaluation est intégrée au processus de formation et participe à la construction des compétences professionnelles.

Elle repose sur :

- Des évaluations formatives tout au long du parcours ;
- Des mises en situation professionnelles ;
- Des évaluations certificatives conformes au référentiel ;
- Des bilans de compétences réguliers.

L'évaluation vise à identifier les acquis, à repérer les axes de progression et à accompagner la montée en compétences des apprenants.

Elle s'inscrit dans une logique de professionnalisation et de responsabilisation progressive.

4.9 La place des partenaires de formation

La qualité de la formation repose sur une collaboration étroite entre l'IFAS, les structures d'accueil en stage, les employeurs ainsi que l'ensemble des partenaires professionnels impliqués dans le parcours de formation. Cette dynamique partenariale garantit l'adéquation des enseignements avec les réalités du terrain, les évolutions des pratiques professionnelles et les besoins des établissements de santé et médico-sociaux.

Les maîtres d'apprentissage, tuteurs de stage et professionnels de terrain participent pleinement au développement des compétences des apprenants. Leur contribution porte notamment sur l'accompagnement à l'acquisition des compétences professionnelles, l'analyse réflexive des pratiques, le suivi de la progression de l'élève, l'évaluation des acquis ainsi que la facilitation de son intégration dans le milieu professionnel.

Par ailleurs, l'IFAS s'appuie sur un réseau de partenaires et d'experts métiers qui interviennent régulièrement dans le cadre de la formation. Cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, professionnels spécialisés, représentants d'institutions, intervenants du secteur sanitaire, social et médico-social apportent leur expertise lors de séquences pédagogiques ciblées. Ces interventions contribuent à l'actualisation des connaissances, à l'enrichissement des enseignements et au développement d'une culture professionnelle fondée sur les bonnes pratiques et les recommandations en vigueur.

Cette coopération entre l'institut de formation, les professionnels de terrain et les experts métiers constitue un levier essentiel de la qualité du dispositif de formation. Elle favorise la professionnalisation des apprenants, renforce la cohérence entre les enseignements théoriques et les situations de travail et participe pleinement à la réussite du parcours de formation et à l'insertion professionnelle des futurs aides-soignants.

4.10 L'encadrement en alternance et le tutorat

La formation par apprentissage repose sur une organisation partenariale entre l'IFAS-CFA, les structures employeurs et les terrains de stage.

L'encadrement de l'apprenant est assuré conjointement par plusieurs acteurs complémentaires :

- Le maître d'apprentissage, interlocuteur principal au sein de la structure employeur ;
- Les tuteurs de stage et professionnels de terrain, qui accompagnent l'apprenant dans les situations de soins ;
- L'équipe pédagogique de l'IFAS, garante de la cohérence du parcours de formation.

Cette organisation vise à assurer la continuité, la cohérence et la sécurisation du parcours de l'apprenant dans l'acquisition progressive des compétences professionnelles.

Le livret d'apprentissage constitue un outil central de liaison entre les différents lieux de formation. Il permet le suivi de la progression de l'apprenant et favorise les échanges entre les acteurs de la formation.

Des temps de coordination et d'information sont organisés entre l'IFAS, les maîtres d'apprentissage et les tuteurs afin de garantir une compréhension partagée des objectifs de formation et des attendus du diplôme.

L'ensemble de ce dispositif contribue à la professionnalisation progressive de l'apprenant et à la construction de son autonomie.

CHAPITRE 5 : GOUVERNANCE, QUALITE ET AMELIORATION CONTINUE

La qualité de la formation constitue un engagement permanent de l'IFAS-CFA de la Fondation ALIA. Le pilotage du dispositif repose sur une gouvernance partagée, une évaluation régulière des pratiques pédagogiques et une démarche d'amélioration continue associant l'ensemble des acteurs de la formation : apprenants, équipe pédagogique, employeurs, maîtres d'apprentissage, tuteurs et partenaires institutionnels.

Cette organisation garantit l'adaptation permanente du projet pédagogique aux évolutions du référentiel de formation, aux besoins du territoire et aux attentes des professionnels de santé.

5.1 Le pilotage du dispositif de formation

Le pilotage de la formation est assuré par la direction de l'IFAS-CFA, en collaboration avec l'équipe pédagogique et les partenaires de l'alternance.

Il vise à garantir :

- La qualité de la formation dispensée ;
- La cohérence entre les enseignements théoriques, les stages et les périodes en entreprise ;
- L'accompagnement individualisé des apprenants ;
- L'adaptation permanente du dispositif aux évolutions réglementaires, professionnelles et territoriales ;
- La professionnalisation progressive des futurs aides-soignants.

Le pilotage s'appuie sur une concertation régulière entre les différents acteurs de la formation afin de favoriser la réussite des apprenants et de répondre aux besoins des établissements partenaires.

5.2 Le Conseil de perfectionnement

Le Conseil de perfectionnement constitue l'instance de référence pour le suivi et l'amélioration du dispositif de formation par apprentissage.

Présidé par le directeur de l'organisme de formation, il réunit les représentants des différentes parties prenantes afin d'évaluer le fonctionnement du CFA et de proposer les évolutions nécessaires.

Ses travaux portent notamment sur :

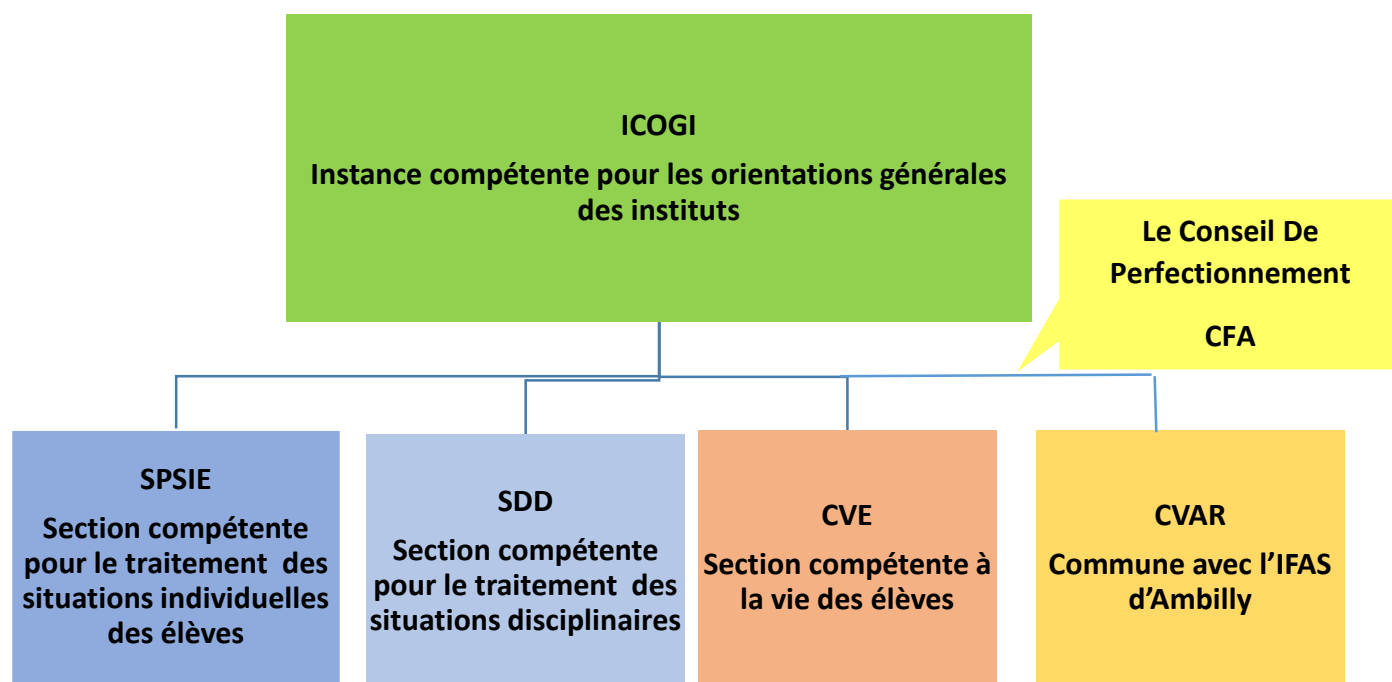
- Le projet pédagogique ;
- L'organisation de la formation en alternance ;
- Les conditions d'accueil, d'accompagnement et de réussite des apprentis ;
- Les relations avec les employeurs et les partenaires ;
- Les modalités pédagogiques ;
- Les résultats obtenus et les perspectives d'amélioration.

Les échanges du Conseil de perfectionnement contribuent à l'évolution du projet pédagogique et au développement de la qualité de la formation.

5.3 Les instances de gouvernance

Le fonctionnement de l'IFAS-CFA s'appuie également sur plusieurs instances réglementaires qui participent au pilotage de la formation et au suivi des parcours des apprenants.

Ces instances comprennent notamment :



Instances	Rôle principal
Conseil de perfectionnement	Piloter et améliorer le dispositif de formation par apprentissage.
ICOGI	Définir les orientations générales de l'institut et suivre son fonctionnement.
SPSIE	Examiner les situations individuelles des apprenants nécessitant une décision pédagogique.
CVAR	Valider les résultats et les parcours de formation conformément à la réglementation.
Section disciplinaire	Examiner les situations disciplinaires selon les textes en vigueur.

Ces instances garantissent l'équité de traitement, la transparence des décisions et la qualité du parcours de formation.

5.4 Une démarche d'amélioration continue

L'IFAS-CFA inscrit son action dans une démarche d'amélioration continue fondée sur l'analyse régulière de son fonctionnement.

Cette démarche repose sur :

- Les retours d'expérience des apprenants ;
- Les échanges avec les maîtres d'apprentissage, les tuteurs et les employeurs ;
- Les bilans pédagogiques réalisés par l'équipe de formation ;
- Les observations recueillies lors des visites de stage et des entretiens de suivi ;
- L'analyse des évolutions du secteur sanitaire et médico-social.

Les actions d'amélioration mises en œuvre sont discutées au sein des différentes instances de gouvernance et intégrées, lorsque cela est nécessaire, dans l'évolution du projet pédagogique.

5.5 L'évaluation du dispositif de formation

L'évaluation du dispositif constitue un levier essentiel de la qualité.

Elle s'appuie sur différents outils permettant d'apprécier la pertinence des enseignements, l'efficacité de l'accompagnement pédagogique et l'adéquation de la formation avec les besoins des employeurs.

Cette évaluation comprend notamment :

- Les enquêtes de satisfaction des apprenants ;
- Les enquêtes auprès des employeurs, maîtres d'apprentissage et tuteurs ;
- Les bilans pédagogiques réalisés à l'issue des périodes de formation et de stage ;
- L'analyse des retours d'expérience des différents partenaires.

Les résultats de ces évaluations permettent d'identifier les axes de progression et d'adapter les pratiques pédagogiques.

5.6 La prévention des ruptures de parcours et l'accompagnement des apprenants

L'IFAS-CFA de la Fondation ALIA porte une attention particulière à la sécurisation des parcours de formation. La prévention des ruptures constitue un enjeu majeur afin de favoriser la réussite des apprentis et leur insertion professionnelle.

Cette démarche repose sur un repérage précoce des difficultés pouvant être d'ordre pédagogique, professionnel, personnel, social ou de santé.

L'accompagnement est assuré en étroite collaboration entre l'équipe pédagogique, le maître d'apprentissage, le tuteur de stage, l'employeur et, lorsque la situation le nécessite, les partenaires compétents.

Selon les besoins identifiés, différentes mesures peuvent être mises en œuvre :

- Des entretiens de suivi individualisés ;
- Un renforcement de l'accompagnement pédagogique ;
- Des rencontres tripartites entre l'apprenti, l'IFAS-CFA et l'employeur ;
- L'adaptation du parcours de formation dans le respect des exigences réglementaires ;

- L'orientation vers les dispositifs d'accompagnement adaptés, notamment pour les apprentis en situation de handicap ou confrontés à des difficultés sociales ou de santé.

Cette vigilance partagée permet d'anticiper les situations à risque, de maintenir l'engagement de l'apprenant dans sa formation et de favoriser la continuité de son parcours jusqu'à l'obtention du diplôme.

5.7 Les indicateurs de suivi du dispositif

Dans une démarche d'amélioration continue, l'IFAS-CFA de la Fondation ALIA assure un suivi régulier de son dispositif de formation au moyen d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Ces indicateurs permettent d'évaluer l'efficacité de la formation, d'identifier les axes d'amélioration et d'adapter le projet pédagogique aux besoins des apprenants, des employeurs et du territoire.

Les principaux indicateurs suivis sont les suivants :

Domaine évalué	Indicateurs de suivi	Finalité
Attractivité	Candidatures, admissions	Adapter l'offre de formation
Réussite	Diplômés, validation des compétences	Évaluer l'efficacité pédagogique
Parcours	Ruptures, abandons	Prévenir les difficultés
Insertion	Emploi, poursuite d'études	Mesurer l'adéquation avec les besoins du territoire
Satisfaction	Apprentis, employeurs, tuteurs	Améliorer la qualité de la formation
Partenariats	Relations avec les employeurs et terrains de stage	Consolider le réseau de formation

Ces indicateurs sont analysés régulièrement par l'équipe pédagogique et présentés au conseil de perfectionnement. Ils alimentent la réflexion collective et contribuent à l'amélioration continue de la qualité de la formation.

5.8 La révision du projet pédagogique

Le projet pédagogique constitue un document de référence évolutif.

Il fait l'objet d'une révision régulière afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, les recommandations nationales, les besoins des établissements partenaires, les attentes des apprenants ainsi que les résultats des évaluations et des indicateurs de suivi.

Cette actualisation est conduite dans une logique de concertation avec les équipes pédagogiques, les représentants des employeurs et les différentes instances de gouvernance.

Par cette démarche, l'IFAS-CFA de la Fondation ALIA affirme sa volonté de proposer une formation exigeante, innovante et adaptée aux évolutions des métiers du soin, tout en répondant aux besoins de santé de la population et du territoire.

Textes de référence formation aide-soignant

Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021

Relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Arrêté du 10 juin 2021

Relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Extrait de l'arrêté du 30 décembre 2020 modifié par les arrêtés des 5 février 2021 et 11 avril 2021

Relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19.

INSTRUCTION N°DGOS/RH1/2023/73 du 10 mai 2023

Relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture, et aux autres dispositifs existants permettant de fluidifier le processus de diplomation et faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS).

Arrêté du 9 juin 2023

Portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Instruction interministérielle n° DGOS-RH1-DGESIP-2020-155 du 9 septembre 2020 relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux, de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage.

Cette instruction a pour objet de fixer le principe de la fourniture et de l'entretien des tenues professionnelles des étudiants et élèves en santé non médicaux par leur structure d'accueil de stage, tout au long de leur stage en établissement de santé et en établissement médico-social.

Dispositions spécifiques applicables aux CFA

Un décret du 7 novembre 2019, d'application de la loi Avenir professionnel, précise les missions et l'organisation des centres de formation d'apprentis (CFA) et les conditions de création des unités de formation par apprentissage.

Bonneville, 03 juillet 2026.

Equipe pédagogique
IFAS CFA Fondation ALIA